

## Classification :

# 1 tout petit mois de négociation pour tout une vie d'application !

Paris, le 13 septembre 2017

La première réunion du cycle de négociation s'est déroulée le 7 septembre 2017.

Comme indiqué dans notre déclaration préalable (lien vers article blog), il ne s'agissait pas véritablement d'une surprise à la fois sur le fond et sur la forme.

La finalité de cette réunion n'était pas de commencer la négociation, mais de parler des moyens entourant celle-ci. Malgré tout, au regard du calendrier, il était nécessaire de connaître plus précisément les intentions de l'employeur.

Pour faire court, **l'employeur compte partir du texte de l'accord de 2014 en ne souhaitant amender que des éléments périphériques** (mise en œuvre, ...) et donc sans toucher à ce qu'il appelle le « réacteur de l'accord ». De plus, **il veut boucler l'affaire d'ici mi-octobre**, pour que le processus global (négociation, délais de signature, d'opposition, d'agrément...) se termine avant la fin 2017. Au final seulement 1 mois de négociation pour un accord classification qui s'imposera à vous tout au long de votre vie professionnelle :

***1 tout petit mois de négociation pour toute une vie d'application !***



**Quel budget pour négocier une classification à Pôle Emploi ?**

À la présentation de ces éléments, et en référence à sa déclaration préalable, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** est en premier **revenue sur le point budgétaire entourant cette négociation**. Malgré nos demandes répétées, la seule réponse que nous avons pu obtenir est que notre ministre de tutelle aurait donné son accord verbal pour inscrire une revalorisation de la masse salariale à hauteur de 30m€ dans le budget prévisionnel de Pôle Emploi pour 2018. **À ce stade, il n'y a ni validation officielle, ni écrit et encore moins de validation de Bercy !** Quid des probables ajustements qui auront lieu lors de la finalisation de la Loi de Finances 2018 ? Pas de réponse ....

Il ne semble donc pas y avoir de budget spécifique supplémentaire dans le cadre de la négociation. Ainsi en l'état de la réponse obtenue, nous en déduisons que ces 30m€ seraient pris sur le budget actuel de Pôle Emploi.

## Classification :

# 1 tout petit mois de négociation pour tout une vie d'application !

## Flash N°2 : Classification 2017

En ces temps de restrictions budgétaires, ce flou artistique ne peut que nous inquiéter. ***Ce point n'est pas un « détail » pour notre organisation syndicale.***

### ➔ La direction veut-elle une vraie négociation ?!

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** a rappelé à l'employeur sa ferme intention de **rentrer dans un véritable cycle de négociation**, c'est-à-dire de **retravailler intégralement un texte de négociation**. Si nous avons été signataires du texte de 2014, nous pensons aussi qu'il est nécessaire de le reprendre, car depuis 3 ans la situation de Pôle Emploi, des métiers et des agents n'a pas été sans évoluer.

De plus, nous avons, dès la fin de l'été, commencé un travail de préparation approfondi de cette négociation à partir du texte de 2014. Ce travail à froid nous a permis de **détecter des points importants qu'il serait plus qu'utile de revoir que ce soit sur le fond et sur la forme dans l'objectif d'aboutir à un texte plus solide**. Nous avons matière à intervenir et à faire des propositions sur l'ensemble du sujet.

***Refuser d'entrer dans cette logique, c'est refuser de négocier, c'est s'inscrire dans une logique de simple dépoussiérage d'un texte que la justice a déclaré « non écrit », c'est nier les évolutions, les changements qui sont intervenus dans notre établissement.***

Qui en toute bonne intelligence pourrait accepter et s'accommoder de cela ?

### ➔ La CFE-CGC a la même exigence qu'en 2014 !

***Être réformiste, ce n'est pas tout accepter mais c'est juger de façon critique et constructive les propositions.***

Durant la réunion, les 3 opposants à l'accord de l'époque se sont déclarés en phase avec les principes mis en avant par la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** ce qui a abouti, très naturellement, à la publication d'un communiqué commun, reprenant ce que la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** avait exprimé en ouverture de réunion avec l'ajout des attendus de la négociation exprimés par 9 organisations syndicales en juin 2014 en plein cycle de la négociation précédente.

## Classification :

# 1 tout petit mois de négociation pour tout une vie d'application !

## Flash N°2 : Classification 2017

*Cette expression commune* ne revient pas à dire que nous partagerons ensuite les mêmes positions sur l'accord final, elle **est le résultat d'un scénario tellement figé dès l'ouverture que cela revient de la part de l'employeur à ne laisser aucune marge de manœuvre à la négociation.**

Il n'y a là pour nous *rien de révolutionnaire ou de choquant à demander un véritable cycle de négociation sur un sujet aussi important que la classification.* Il s'agit simplement une position responsable et pragmatique de la part de notre organisation syndicale.



**Quelle classification pour demain ?**

*À la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, nous croyons qu'une autre classification est possible, une classification qui donne des perspectives et qui ne soit pas que renoncement, une classification dans laquelle chacun trouvera sa place et aura un chemin à tracer.*

**François HOMMERIL (Président Confédéral CFE-CGC)** « entre un monde meilleur et le meilleur des mondes, il n'y qu'une subtilité de syntaxe qui transforme le plus beau des rêves en pire des cauchemars »



Si vous avez des questions,  
n'hésitez pas à nous écrire

[syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cfe-cgc@pole-emploi.fr)

Si vous souhaitez nous rejoindre,  
rien de plus simple

[www.cfecgc-metiersdelemploi.fr](http://www.cfecgc-metiersdelemploi.fr)